

L'engagement du SEP-RIEP dans une démarche de Responsabilité Sociétale

selon les lignes directrices de la Norme ISO 26000

Le SEP-RIEP agit en tenant compte des orientations définies par le Comité interministériel pour le développement durable, rassemblées dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD 2010-2013), qui reposent sur une application concrète des principes d'éco-responsabilité et de responsabilité sociétale.

La circulaire du 3 décembre 2008 du Premier ministre relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable a donné pour instruction à chaque ministère de décliner dans un Plan Administration Exemple (PAE) les actions à mettre en œuvre pour intégrer le développement durable dans son fonctionnement courant et dans ses achats. En 2013, une plateforme nationale pour la RSE a été mise en place auprès du Premier ministre

Afin de s'inscrire dans ces orientations, le SEP-RIEP a fait le choix d'une démarche de responsabilité Sociétale, selon les lignes directrices de l'ISO 26000.

La norme ISO 26000 définit les enjeux sociétaux et environnementaux selon 7 questions centrales qui recouvrent 45 domaines d'action assurant les conditions d'un développement responsable et durable

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, le SEP-RIEP a interrogé ses pratiques sur l'ensemble des « questions centrales » de la norme : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

Le SEP-RIEP a ainsi identifié 24 domaines d'action qui relèvent de sa responsabilité sociétale et sur lesquels porte concrètement son action depuis 2014.

Ces 24 engagements ont été formalisés dans un Plan d'action, et constituent un ensemble de pratiques clés de la démarche RSE du SEP-RIEP. Ces engagements sont intégrés dans l'ensemble de ses métiers, sur tous les sites où il intervient.

Les orientations du SEP-RIEP en matière de Responsabilité Sociétale

Le Plan d'action RSE du SEP-RIEP intègre les préoccupations sociales et environnementales du service au cœur de ses pratiques professionnelles, au regard de ses impacts, notamment sur ses parties prenantes.

Dans un environnement de plus en plus complexe, et face aux grandes mutations actuelles, la volonté du SEP-RIEP est de favoriser et moderniser le dialogue avec ses collaborateurs (personnels et opérateurs détenus), ses partenaires institutionnels (DAP, établissements), et les acteurs économiques (clients, fournisseurs) avec lesquels il est en relation.

Pour une mise en perspective de ses valeurs et de ses métiers, le SEP-RIEP a choisi d'élaborer sa politique de responsabilité sociétale autour de 7 grandes orientations dégagées à partir des questions centrales de la Norme ISO 26000.

1°. Gouvernance de l'organisation

Intégrer la responsabilité sociétale dans la culture et l'activité du service

2°. Doits de l'Homme

Promouvoir la diversité et refuser toute forme de discrimination

3°. Relations et conditions de travail

Développer les compétences et soutenir l'épanouissement des collaborateurs et des opérateurs

4°. L'environnement

Agir pour une relation bénéfique entre production et environnement

5°. Loyauté des pratiques

Garantir la transparence des pratiques commerciales

6°. Questions relatives aux consommateurs

Recourir à des produits et services responsables et respectueux, des clients

7°. Communautés et développement local

Contribuer à la création de richesses et de revenus

Acteur majeur du travail en milieu pénitentiaire, nous sommes responsables de nos engagements vis-à-vis de nos 1 400 collaborateurs (personnels et opérateurs) et de nos partenaires (clients, consommateurs finaux, fournisseurs, administrations...). La démarche de responsabilité sociétale s'inscrit dans une volonté de moderniser **notre dialogue** avec toutes ces parties prenantes.

L'objectif à terme de la démarche de responsabilité sociétale du SEP-RIEP est de

- Créer de la valeur sociétale, instaurer une différenciation compétitive,
- Favoriser avec nos parties prenantes une vision et des pratiques partagées fondées sur des activités économiques et des relations sociales responsables,
- Légitimer ces engagements au travers d'un véritable dialogue avec nos parties prenantes.

Le Directeur du SEP-RIEP

Michel WICQUART

